



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 janvier 2026

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle du conseil municipal, le 23 janvier 2026 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain ROTH, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2025 ;
3. Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal - **cette question n'appelle pas de délibération** ;
4. TRAVAUX- Mise en accessibilité de l'école élémentaire BOURLIER et de la Médiathèque ;
5. TRAVAUX- Rénovation du court de tennis extérieur Pierre Saunier ;
6. TRAVAUX- Rénovation de l'aire de jeux de l'Ecole maternelle Valérie PERDRIZET ;
7. TRAVAUX- Avenants aux marchés de travaux relatifs à la délocalisation de la micro-crèche ;
8. AFFAIRES DIVERSES.

### **Etaient présents :**

M. Alain ROTH- Mme Martine LOHSE- M. Michel LAURENT- Mme Joëlle PAHIN – Mme Stéphanie PACCHIOLI (**à partir du point 4**) - M. Laurent TOURTIER– M. Claude BOURIOT- M. Yves BOITEUX – M. Frédéric MAURICE- Mme Marie-Sophie POFILET – Mme Christelle PIRANDA – Mme Catherine PETREQUIN- Mme Nathalie BELZ- M. Sébastien ALZINGRE- Mme Christelle VAUCLAIR- Mme Céline POLLIEN-CHANVIN - M. Didier COMTE- Mme Marie-Eve LOUX- M. Jean-François GOUX.

### **Avait demandé à excuser son absence :**

M. Francis USARBARRENA qui donne procuration à M. Alain ROTH.

### **Était absent non excusé :**

M. Antoine MONNIER.

Monsieur le Maire constate que le quorum (fixé à 12) est atteint :

**Nombre de conseillers présents : 18/21** (effectif légal de 23) jusqu'au point 3 et **19/21** à partir du point 4,

Nombre de procurations : **1**,

**Nombre de votants : 19** jusqu'au point 3, **puis 20** à partir du point 4.



## 1. Désignation d'un secrétaire de séance

**Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme Martine LOHSE a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**Délibération 2026/01.**

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025

Le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers par voie dématérialisée le 17 décembre 2025.

**Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.**

**Délibération 2026/02.**

## 3. Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire est tenu d'informer le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par la délibération N° 34 du 27 mai 2020 et N°75 du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le dernier compte-rendu des décisions prises par délégation avait été présenté au Conseil municipal du 16 décembre 2025 pour la période du 8 novembre au 9 décembre 2025.

Monsieur le Maire présente ici les décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée du **10 décembre 2025 au 16 janvier 2026** :

<b>Domaine de délégation</b>	<b>Nature et date de la décision (signature)</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Arrêt et modification de l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux</b>			
<b>Réalisation d'emprunts dans la limite des crédits votés par le CM</b>			
<b>Réalisation des lignes</b>			



<b>de trésorerie dans la limite de 700 000 €</b>			
<b>Conclusion des marchés de fournitures, de travaux et services dans la limite de 60 000 € HT et avenants si ceux-ci n'entraînent pas une augmentation de + de 5%</b>	<b>Tous les engagements supérieurs à 500 € HT (ne donnant pas lieu à une délibération du CM)</b>		
	Devis Kiloutou signé le 12/12/2025	Location nacelle pour dépose décorations en janvier 2026	2 818,22 € TTC
	Devis Hydralians signé le 11/12/2025	Achat de 800 kg d'enrobé à froid en seau	687,36 € TTC
	Devis Evole Energie signé le 16/12/2025	Achat de fioul pour 7 bâtiments communaux	12 965,40 € TTC
	Devis MP Chauffage signé le 16/12/2025	Travaux de mise en conformité sur la chaudière au fuel de la mairie	1 800,00 € TTC
	Commande du 29/12/2025 de 14,8 tonnes de pellets via le marché Syded	Pellets pour Halle aux Grains et école Bourlier	5 239.20 € TTC
	Devis Javel Barbizier Signé le 19/12/2025	Chariot ménage et accessoires pour locataires Halle aux grains	199.18 € TTC
	Devis Install' Nord signé le 22/12/2025	Réassort vaisselle + socles et couvercles bacs à verre Halle aux Grains	1 051.07 € TTC
	Commande « ESTEXO » (Mano Mano) commande du 07/01/2026	Etagère pour régie Halle aux Grains	44.96 €TTC
	Amazon commande du 09/12/2025	10 mange-debout Halle aux Grains	719.90 € TTC
	Pro Inox commande du 8/12/2025	Chariot de service Halle aux Grains	246 € TTC
<b>Création et modification des régies comptables</b>			
<b>Acceptation de dons et legs</b>			
<b>Admission de créances en non-valeur à la demande du comptable</b>			

<b>public</b>			
<b>Demande d'attribution de subventions aux organismes financeurs</b>			
<b>Passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre</b>			
	Remb suite sinistre 2025510102	Voiture contre potelet rue de la Tuilerie	39.91 €
	Remb suite sinistre 2025516484	Porte en verre mairie	1992.26 €
	Remb suite sinistre 2025518782	Candélabre plié Combe Rosiers	319.75 €
	Remb suite sinistre 2025527434	Fontaine Rue du Moulin- 1 <sup>ère</sup> indemnisation	3457.85 €
<b>Louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans</b>			
<b>Vente de biens mobiliers de gré à gré jusqu'à 4600 €</b>			
<b>Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers</b>			
<b>Exercice du droit de préemption dans la limite de 125 000 € HT</b>			
<b>Reprise d'alignement dans l'un document d'urbanisme</b>			
<b>Convention pour le versement de la participation pour voirie et réseaux dans le cadre d'une ZAC</b>			
<b>Délivrance et reprise des concessions dans le cimetière</b>	Concession pleine terre 15 ans	VUILLET Serge	100€
	Renouvellement concession 30 ans	PERTUISET Viviane	200€
<b>Renouvellement de l'adhésion à une association dont la Commune est membre</b>			



Monsieur le Maire rend également compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties dans le domaine des ressources humaines et du suivi de l'exécution du budget :

Domaine de délégation	Nature et date de la décision	Objet de la décision	Commentaires
Ressources humaines – recours aux agents contractuels pour accroissement temporaire d'activités et besoins saisonniers ou remplacements sur emploi permanent	CDD du 19/12/2025	Remplacement d'un fonctionnaire placé à temps partiel pour raison thérapeutique (maternelle PERDRIZET)	CDD du 22/12/2025 au 28/12/2025
Domaine budgétaire – fongibilité des crédits dans la limite de 7.5 % (délibération N° 24 du 29 mars 2024)			

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, lui donne acte de la communication des décisions prises par lui dans le cadre des délégations qu'il a reçues.**

**Ce point n'appelle pas de délibération.**

#### **4. TRAVAUX- Mise en accessibilité de l'école élémentaire BOURLIER et de la Médiathèque**

Il est rappelé que la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux est encadrée par l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Commune qui a été approuvé le 8 avril 2016. Il a fait l'objet de deux demandes de prorogation, au titre des difficultés techniques et impossibilité financière, la dernière ayant été accordée jusqu'au 31 décembre 2026.

Suite à la décision d'ajournement du projet global d'aménagement du site BOURLIER (Ecole, Médiathèque et mini-gymnase) prise par le Conseil municipal du 11 avril 2025, la mise en accessibilité du site est devenue prioritaire pour répondre aux obligations réglementaires.

L'école élémentaire Bourlier et la médiathèque ont déjà bénéficié de travaux de mise en accessibilité :

- ✓ en 2009, un élévateur extérieur a été mis en place à l'école;
- ✓ en 2018, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) communal, divers aménagements avaient été effectués.

L'élévateur a connu des pannes récurrentes et cet équipement ne donne pas satisfaction.

A ce jour, l'élévateur n'est plus assez fiable et il ne peut plus être utilisé.



Il est proposé de le remplacer par un ascenseur, matériel plus fiable et plus facile d'utilisation.

Les travaux consistent en :

- ✓ la dépose de l'élévateur existant,
- ✓ la réalisation du génie civil lié à l'ascenseur (fondations, fosse, cage, le tout en maçonnerie) et les adaptations des ouvertures donnant sur les couloirs de l'école,
- ✓ la fourniture et la pose d'un ascenseur.

Par ailleurs, il reste à effectuer des travaux de cheminement et signalétique sur le site Bourlier :

- ✓ Ecole: réalisation de bandes de guidage depuis la place PMR du parking et depuis la rue du Lieutenant Henri Bourlier,
- ✓ Médiathèque: création d'une place PMR à l'arrière du bâtiment et réalisation d'une bande de guidage sur la rampe d'accès entre la place PMR et l'entrée arrière.

Les travaux sont estimés à 81 983,53 € HT (98 380,24 € TTC).

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES		€ HT	SUBVENTIONS		Montant	Taux
Travaux Génie civil ascenseur	50 743,53 €		Etat (DETR / DSIL)	16 396,71 €	20,00%	
Travaux pose ascenseur	25 250,00 €					
Travaux lignes de guidage + place PMR médiathèque	5 990,00 €					
			FINANCEMENT COMMUNAL			
			Autofinancement	65 586,82 €	80,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>81 983,53 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>81 983,53 €</b>		

*Mme Stéphanie PACCHIOLI est entrée dans la salle du Conseil municipal durant l'examen de ce point et prend part au vote sur cette délibération.*

**Cet exposé entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- ✓ **Valider les aménagements prévus pour la mise en accessibilité de l'école BOURLIER et la Médiathèque et leur chiffrage prévisionnel s'établissant à 81 983.53 € HT, soit 98 380.24 € TTC ;**
- ✓ **Approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;**
- ✓ **Autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour réaliser ce programme, en particulier à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 20 %, soit 16 396.71 €, étant rappelé que la Commune en tant que maître d'ouvrage, assurera la prise en charge des dépenses, quelle que soit la suite réservée à ces recherches de financement ;**
- ✓ **Prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget 2026 ;**

- ✓ **Autoriser Monsieur le Maire à consulter les entreprises de travaux conformément au Code de la Commande Publique.**

### Délibération 2026/03.

#### 5. TRAVAUX- Rénovation du court de tennis extérieur Pierre Saunier :

Le Pôle sportif Colette Besson, situé entre les rues du Lieutenant Henri Bourlier, Paul-Elie Dubois et Jules Perrot, comporte notamment 3 terrains de tennis : 2 extérieurs et 1 couvert.

Le terrain extérieur situé à l'ouest, près de la piste d'athlétisme, est en mauvais état et s'avère dangereux pour les utilisateurs du fait des déformations du sol, composé d'une dalle béton datant des années 1990. La Ligue de Bourgogne Franche-Comté, en 2022, a failli en interdire l'accès lors d'une visite du club.

Actuellement, le club de tennis n'y fait disputer aucune compétition officielle (match de championnat individuel, de championnat par équipe, de tournoi) et ses adhérents, même en loisirs, n'y jouent que très peu eu égard aux faux rebonds et même aux risques de blessure.

Afin de pouvoir faire face à la demande des nombreux licenciés du club (143 en 2025) et d'organiser des compétitions de niveau régional dans de bonnes conditions, la Commune a décidé de rénover ce court.

Les travaux consistent en :

- ✓ la dépose de la clôture entourant le terrain (avec repose en fin de travaux), la démolition de la dalle existante et le compactage du terrain;
- ✓ la réalisation d'un support (géotextile, matériau GRH 0/20 sur 5 cm) entouré de bordures;
- ✓ la réalisation d'un enrobé sportif amortissant recouvert d'une résine synthétique en 3 couches permettant un meilleur confort de jeu, une meilleure tenue dans le temps et une meilleure résistance en climat humide;
- ✓ la pose d'un nouveau filet + poteaux.

Les travaux sont estimés à 63 711,00 €HT (76 453,20 €TTC).

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES	€ HT	SUBVENTIONS	Montant	Taux
Travaux	63 711.00 €	Etat (DETR / DSIL)	12 742.20 €	20.00%
		FFT	15 000.00 €	23.54%
		FINANCEMENT COMMUNAL		
		Autofinancement	35 968.80 €	56.46%
<b>TOTAL</b>	<b>63 711.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 711.00 €</b>	

*Deux conseillers municipaux, Christelle PIRANDA et Sébastien ALZINGRE, se déportent de ce sujet et ne prennent pas part au vote sur cette délibération.*

**Cet exposé entendu, le Conseil municipal décide à 18 voix pour de :**

- ✓ **Valider les aménagements prévus pour la réfection du court de tennis extérieur Pierre SAUNIER et leur chiffrage prévisionnel s'établissant à 63 711 € HT, soit 76 453.20 € TTC ;**
- ✓ **Approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;**
- ✓ **Autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour réaliser ce programme, en particulier à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 20 %, soit 12 742.20 €, et de la Fédération Française de Tennis pour un montant de 15 000 €, étant rappelé que la Commune en tant que maître d'ouvrage, assurera la prise en charge des dépenses, quelle que soit la suite réservée à ces recherches de financement ;**
- ✓ **Prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget 2026 ;**
- ✓ **Autoriser Monsieur le Maire à consulter les entreprises de travaux conformément au Code de la Commande Publique.**

**Délibération 2026/04.**

### **6. TRAVAUX- Rénovation de l'aire de jeux de l'Ecole maternelle Valérie PERDRIZET :**

L'école maternelle Valérie PERDRIZET a été construite au milieu des années 1970.

Une aire de jeux a été aménagée dans les années 1980, composée de :

- ✓ 2 petites cabanes installées au milieu de la cour en enrobé,
- ✓ 1 toboggan et 1 jeu à ressort installés dans l'espace vert intégré à la cour d'école.

Suite aux derniers contrôles annuels obligatoires sur ces équipements, leur état a été jugé satisfaisant avec réserves, en raison essentiellement de l'usure liée à leur âge.

Par mesure de prévention, le toboggan et le jeu à ressort ont été démontés et les cabanes réparées a minima.

Actuellement, l'école ne dispose donc pas d'une aire de jeux en capacité d'accueillir les enfants en nombre suffisant.

Les travaux projetés consistent à :

- ✓ Remplacer les 2 cabanes et poser un revêtement en gazon synthétique avec sous-couche amortissante ;
- ✓ Mettre en place un « sentier » qui est une combinaison polyvalente et transparente d'activités d'escalade et de rencontre, un slalom d'activités qui entraîne l'agilité, l'équilibre et la coordination des enfants. Ce jeu sera posé sur une fosse de copeaux bois.

Les travaux sont estimés à 19 928,20 € HT (23 913,84 € TTC), hors travaux en régie.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES		€ HT	SUBVENTIONS		Montant	Taux
Travaux hors régie		19 928,20 €	Etat (DETR / DSIL)		3 985,64 €	20,00%
			CAF		4 500,00 €	22,58%
			FINANCEMENT COMMUNAL			
			Autofinancement		11 442,56 €	57,42%
<b>TOTAL</b>		<b>19 928,20 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>19 928,20 €</b>	

**Cet exposé entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- ✓ **Valider les aménagements prévus pour la rénovation de l'aire de jeux de l'école maternelle Valérie PERDRIZET et leur chiffrage prévisionnel s'établissant à 19 928.20 € HT, soit 23 913.84 € TTC, hors travaux à exécuter en régie ;**
- ✓ **Approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;**
- ✓ **Autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour réaliser ce programme, en particulier à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 20 %, soit 3 985.64 €, et de la CAF du Doubs pour un montant de 4500 €, étant rappelé que la Commune en tant que maître d'ouvrage, assurera la prise en charge des dépenses, quelle que soit la suite réservée à ces recherches de financement ;**
- ✓ **Prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget 2026 ;**
- ✓ **Autoriser Monsieur le Maire à consulter les entreprises de travaux conformément au Code de la Commande Publique.**

**Délibération 2026/05.**

## 7. TRAVAUX- Avenants aux marchés de travaux relatifs à la délocalisation de la micro-crèche

Les travaux de délocalisation de la micro-crèche font l'objet de deux marchés de travaux confiés à la société CRR2000, validés par le Conseil municipal du 12 septembre 2025 et notifiés le 23 septembre 2025 :

- Lot 1 AMENAGEMENT d'un montant de 89 653.52 € TTC,
- Lot 2 TECHNIQUE d'un montant de 28 089.42 € TTC.

*Rappel : Ces travaux sont en cours, comme ceux de la clôture, confiés à PERRIGUEY TP (21 843.60 € ttc). Le marquage PMR a, quant à lui été réalisé par GLOBAL SIGNALISATION pour un montant de 732 € TTC.*

*Hors travaux ci-dessus, des prestations relatives à l'acquisition de mobilier divers et à des prestations réalisées en régie sont prévues pour un montant de 42 806.41 € TTC.*

Concernant les deux marchés CRR2000, des prestations supplémentaires ont dû être prévues en cours de travaux. Il s'agit pour l'essentiel de :

- Protection en bardage coupe-feu des ossatures métalliques (demande du contrôleur technique),
- L'ajout de prises électriques,
- La démolition d'une maçonnerie instable et de sa reconstruction,
- La mise en œuvre d'une climatisation réversible.

Ces prestations supplémentaires feront l'objet d'un avenant, en cours de préparation, qui sera présenté au conseil municipal de février. Mais d'ores et déjà, le délai d'exécution doit être allongé, pour chacun des deux lots marchés évoqués ci-dessus, compte-tenu des délais de livraison de certaines fournitures complémentaires, et de l'augmentation de la masse des travaux.

Il est important de noter que cet allongement de délai n'aura pas d'impact sur la date de déménagement de la micro-crèche, programmée en avril 2026.

**Il est donc proposé au conseil municipal de valider l'allongement du délai d'exécution de 3 semaines, portant ainsi la date de fin de chantier au 15 mars 2026 au lieu du 23 février 2026 initialement prévue.**

**Cet exposé entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- ✓ **Valider l'avenant n°1 proposé, pour chacun des deux lots confiés à la société CRR2000, prévoyant l'allongement du délai d'exécution de 3 semaines, fixant une nouvelle échéance au 15 mars 2026 ;**
- ✓ **Autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 concernant cet allongement de délais**

**Délibération 2026/06.**

## 8. AFFAIRES DIVERSES

Mme Martine LOHSE indique que l'association Réseau Séniors a été dissoute : le Département reprend à son compte les missions qui étaient exercées par l'Association.

M. Michel LAURENT rappelle plusieurs rendez-vous, dans le cadre des projets et travaux en cours :

- Visite du réseau de chaleur de Blamont **le mardi 17 février à 15h** ouverte à tous les conseillers ;
- Visite du chantier de la micro-crèche par les membres du Conseil municipal : **samedi 14 février à 10h30.**

Monsieur le Maire présente l'agenda des prochaines semaines et les principales dates à retenir :

Commission jumelage : **mercredi 28 janvier à 19h,**  
Vœux de la municipalité : **vendredi 30 janvier à 18h30,**  
Commission animations : **lundi 2 février à 18h30,**  
CCID : **mercredi 11 février à 9h,**  
Conseil municipal : **vendredi 27 février à 19h,**  
Réunion des adjoints dédiée à la préparation du budget 2026 : **mardi 3 mars à 18h30.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.**

**Cette séance comprend 6 délibérations numérotées de 1 à 6. La liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 26 janvier 2026. Procès-verbal validé par délibération n°2026-08 du 27 février 2026.**

**Le Maire,**



**Alain ROTH**

**La secrétaire,**



**Martine LOHSE**



Publié le : 02/03/2026 13:56 (Europe/Paris)

Collectivité : L'Isle-sur-le-Doubs

[https://www.islesurledoubs.fr/documents\\_administratifs/53522](https://www.islesurledoubs.fr/documents_administratifs/53522)